

Définition

L'**accompagnement à la scolarité** désigne les projets éducatifs, sportifs ou culturels qui, à côté de l'école, offrent aux enfants défavorisés des savoirs à travers des activités auxquelles ils n'ont généralement pas accès.

Il se différencie en cela du soutien scolaire (individuel ou groupé) dispensé dans le cadre de l'école en temps scolaire, ou des cours de soutien donnés à titre onéreux.

Deux axes d'action

- ⇒ L'aide au devoir
- ⇒ Les projets sportifs, culturels, à vocation éducative

Deux axes complémentaires qui participent de l'épanouissement de l'enfant, qui l'aident à prendre confiance dans sa scolarité, et font découvrir à l'enfant la valeur du travail scolaire.

Valoriser les enfants dans leur environnement

Un accompagnement au plus près, puisque le projet s'appuie sur les ressources et l'environnement proches : tout ce qui entoure les enfants, de la mairie aux comités de quartier, aux bibliothèques, les entreprises locales, musées...

Objectifs

- ▶ valoriser son cadre de vie et sa communauté ;
- ▶ promouvoir la citoyenneté et la participation des jeunes à la vie locale ;
- ▶ prendre en compte l'enfant dans sa globalité (sa vie, ses intérêts...).

FAMILLES DE FRANCE

Fédération nationale reconnue d'utilité publique

Agréée d'éducation populaire

Agréée organisation nationale de consommateurs

28 Place Saint-Georges - 75009 Paris

Tél. : 01 44 53 45 90 - www.familles-de-france.org

E-mail : accueil@familles-de-france.org



Les partenaires, référents et financements

⇒ Renseignements

- ▶ direction départementale de la cohésion sociale
- ▶ CAF/MSA
- ▶ préfecture
- ▶ inspection académique.

⇒ Financements

- ▶ CAF
- ▶ MSA
- ▶ ACSé (Agence nationale pour la cohésion sociale)
- ▶ Collectivité territoriale.



Coordonnées de votre fédération ou association locale :



FAMILLES DE FRANCE

EDUCATION EDUCATION EDUCATION EDUCATION



L'accompagnement à la scolarité

- ▶ Aider l'élève à acquérir des méthodes et des savoirs
- ▶ Etre à l'écoute et établir la confiance
- ▶ Elargir les centres d'intérêt de l'enfant
- ▶ Valoriser les acquis et les compétences de l'élève
- ▶ Soutenir les familles et leur donner les moyens d'accompagner la scolarité de leur enfant

" On désigne par "accompagnement à la scolarité" l'ensemble des actions visant à offrir, aux côtés de l'école, l'appui et les ressources dont les enfants ont besoin pour réussir à l'école, appui qu'ils ne trouvent pas toujours dans leur environnement familial et social. "

Charte nationale de l'accompagnement à la scolarité - 2001

Novembre 2012
www.familles-de-france.org



EDUCATION EDUCATION EDUCATION EDUCATION

Elaborer un projet CLAS (Contrat local d'accompagnement à la scolarité)

Le CLAS s'adresse aux élèves de l'enseignement des premiers et second degrés, sur l'ensemble du territoire et en priorité dans les zones sensibles (type CUCS : Contrat urbain de cohésion sociale) et les réseaux d'éducation prioritaire (type RAR : Réseau ambition réussite et RRS : Réseau réussite scolaire).

1. Les projets d'accompagnement à la scolarité doivent être présentés par des **organismes à but non lucratif**, et doivent faire explicitement mention :

- ▶ du caractère laïc des actions ;
- ▶ du refus de tout prosélytisme ;
- ▶ du caractère gratuit des prestations (ou de la nature symbolique de la participation financière demandée) ;
- ▶ de l'ouverture des actions à tous, sans discrimination.

2. Pour favoriser la participation tout au long de l'année, l'**adhésion des enfants et de leurs familles** est indispensable. Le projet doit donc préciser la manière dont la famille sera informée et associée au travail des enfants, et comment les contacts entre la famille et les enseignants sont favorisés. Exemple : un contrat d'engagement signé par toutes les parties (enfant, parents, accompagnateur, enseignant) peut aider à formaliser ensemble les règles.

3. Le projet d'accompagnement est **adapté et personnalisé à chaque élève** : les objectifs et contenus doivent répondre au mieux aux besoins tels qu'identifiés par les enseignants.

4. **Un projet en partenariat avec l'établissement scolaire** : les associations établissent avec le directeur de l'école, ou le chef d'établissement, et l'enseignant responsable du suivi des élèves, des liens et des outils qui permettront de coordonner l'accompagnement :

- ▶ le projet notamment prend en compte les actions de soutien scolaire existantes dans l'établissement ;
- ▶ un bilan annuel est établi conjointement en fin d'année scolaire ;
- ▶ en zone d'éducation prioritaire, les associations peuvent être associées aux conseils d'école/d'établissement et conseils de réseau (se faire connaître des coordonnateurs et des responsables de réseaux).

5. **Un projet qui s'intègre à l'environnement social et culturel** : pour multiplier les propositions d'activités aux enfants, le projet développe un maximum de liens avec le réseau culturel, économique ou social de la ville ou du quartier (les entreprises, musées, Contrat urbain de cohésion sociale, école ouverte...).

6. **Le recrutement des accompagnateurs** : bénévoles ou non, les intervenants doivent être choisis pour des savoirs et des connaissances en relation avec les objectifs du projet.



Elèves

Le programme CLAS s'adresse en priorité aux enfants et adolescents le plus en difficulté, pour leur donner plus de chances d'accès à la culture et aux apprentissages. Les actions vers les enfants nouvellement arrivés en France qui sont encore en apprentissage de la langue sont aussi encouragées (dans ce cadre assurer un travail en relation avec l'encadrant Français/Langue étrangère).

Accompagnateurs

Toute une équipe pour entourer les enfants ! Les accompagnateurs doivent posséder de réelles capacités relationnelles pour encourager la participation des enfants et des familles. Un rôle qui nécessite des connaissances de culture générale, des programmes scolaires et du milieu éducatif. Une implication qui demande d'écouter l'enfant en oubliant sa propre logique et ses propres références.

Ecole

Un accompagnement réussi s'inscrit dans la continuité du projet éducatif, pendant et en dehors des heures scolaires. Un partenariat avec l'équipe scolaire est nécessaire pour mieux adapter les enseignements et les activités en fonction de la personnalité et de l'âge des enfants.

Familles

Si les premiers bénéficiaires du projet sont bien sûr les enfants, l'objectif est aussi d'accompagner et de soutenir les familles, de leur donner les moyens et l'envie de suivre la scolarité de leurs enfants. L'accompagnement à la scolarité doit donc être une opportunité de dialogue, de médiation et de soutien si besoin, auprès des familles.